



COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

Réunion par courriel février 2015

Présents : P. HAMON, C-E. LARRIBE, F. RAMARD, A. LETO, S. JESUS, D. QUINTIN,

Excusé :

Absent :

Rédige : S. PERSAN

I- CHAMPIONNATS SENIORS

1. Dossier étranger

- **RFAA029 LANESTER FL / IMPULSION CLOHARSIENNE** du 17/01/15 :

DE LAMOTTE Mercedes (n°2093047), joueuse dominicaine du club de Lanester FL a joué sans que son dossier étranger ne soit validé.

Le club de Lanester FL ayant fait un renouvellement, ils n'ont pas prêter attention à l'alerte sur le site (panneau de signalisation demandant de transmettre le dossier à la FFVB. Tant que le dossier n'est pas clos, elle ne peut pas jouer. Le dossier est en cours de création

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe de Lanester FL:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

- **RFAA033 LANESTER FL / CESSON ST BRIEUC** du 24/01/15 :

DE LAMOTTE Mercedes (n°2093047), joueuse dominicaine du club de Lanester FL a joué sans que son dossier étranger ne soit validé.

Le club de Lanester FL ayant fait un renouvellement, ils n'ont pas prêter attention à l'alerte sur le site (panneau de signalisation demandant de transmettre le dossier à la FFVB. Tant que le dossier n'est pas clos, elle ne peut pas jouer. Le dossier est en cours de création

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

L'équipe de Lanester FL:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

2. Dossier mutation départementale

- **RFAA035 QUIMPER VOLLEY 29 / LEFF** du 24/01/15 :

LUCAS Camille (n°1633850), du club du LEFF a joué avec une licence mutation départementale

En effet la demande de licence a été faite après le 31/12/2014 minuit et en application de l'article V.1.3.2.1. du R.G.E.R. cette mutation régionale devient départementale.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du LEFF:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

- **RFCA036 RENNES EC / BRUZ JA** du 24/01/15 :

SANCHEZ Maria José (n°1995369), du club du RENNES EC a joué avec une licence mutation départementale et dont la DHO, 27/01/2015 est postérieure à la date du match.

En effet la demande de licence a été faite après le 31/12/2014 minuit et en application de l'article V.1.3.2.1. du R.G.E.R. cette mutation régionale devient départementale.

Equipe constituée de 6 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe du RENNES EC:

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

COMMISSION SPORTIVE REGIONALE

Procès verbal N°5

3. Double surclassement

- RMBR081 LE RHEU / RENNES JA du 24/01/2015 :

SOYER Alexandre (n°1942127), joueur M17 du club de RENNES JA, a joué sans la mention « double surclassement » notée sur sa licence.

Equipe constituée de 8 joueurs régulièrement qualifiés.

L'équipe de RENNES JA :

Perd la rencontre par pénalité (-1 point ; 00/25, 00/25, 00/25) en application de l'article XI.2.1.2. du RGER et 16B du RG de la FFVB.

4. Triple surclassement

Un mail a été transmis à tous les clubs ayant des jeunes en triple surclassement pour leur rappeler l'obligation de transmettre une fiche médicale A pour suivi du joueur au médecin régional. Tous joueurs n'ayant pas revalidé son triple surclassement à compter du 7 février ne pourra plus apparaître sur une feuille de match exigeant celui-ci.

II- CHAMPIONNATS JEUNES

1- Finale Honneur

C'est le club de Brest ESL qui accueillera les Finales Honneurs le samedi 23 mai 2015.

Une réunion préparatoire entre le club et Pierrick Hamon, président de la CSR sera à prévoir courant avril.

Pierrick HAMON
Président de la CSR

Approuvé au CD